RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FID AUDIT

SAS AU CAPITAL DE 1.139.200 EUROS

SIEGE SOCIAL : 38 BIS RUE DES ENTREPRENEURS

75015 PARIS

R.C.S. 712 008 739 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 AVRIL 2025

Le 28 avril 2025, les associés de la société *« FID AUDIT »*, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée de tous les Associés présents et par les mandataires des Associés représentés.

Monsieur Jean-Luc LEVIEL prend la présidence de l'Assemblée en sa qualité de Président.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son bureau.

La Société FIDUS AUDIT représentée par Monsieur Jean-Luc LEVIEL, Associé présent et acceptant, est appelé comme Scrutateur.

La Société FIDUS AUDIT représentée par Monsieur Jean-Luc LEVIEL remplit également les fonctions de Secrétaire.

Le bureau ainsi constitué constate que la feuille de présence est paraphée par des associés détenant plus du quart du capital social et déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare ensuite que, conformément à la législation en vigueur, tous les documents prescrits ont été communiqués ou tenus à la disposition de tous les intéressés dans les délais impartis préalablement à la présente réunion, ce qui est reconnu exact par chacun des membres de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Agrément d'un nouvel actionnaire
- Modification des statuts
- Questions diverses.

Puis, le Président donne la parole aux Associés qui ont des observations à formuler ou des explications à demander.

Après lecture du projet de statuts et échange de diverses explications et personne ne demandant plus la parole, le Président, - faisant observer qu'aucun Associé n'a déposé de demande d'inscription de projet de résolutions, met aux voix les résolutions suivantes présentées par le Président, conformément à l'ordre du jour de l'assemblée :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale agrée en qualité de nouvel actionnaire Monsieur Hervé GUERIN, né le [redacted] à [redacted] et demeurant à [redacted]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide la refonte des statuts selon le projet dont le texte sera annexé au présent procès-verbal

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT
[redacted]

LE SCRUTATEUR
Pour FIDUS AUDIT
[redacted]

SECRETAIRE
Pour FIDUS AUDIT
[redacted]